

Journalier

(Charente Inf .)

ECLAIR

8, rue Joubert

PARIS

Paris, le (Date de la Poste)

MISE en DEMEURE
Recommandée

Monsieur Jean LANSADE

AU SABLON LA PALLICE (Charente Inf .)

Contentieux



Branche : Incendie

Police N° 3.243

QUITTANCE

du 9/32 45.70

Frais retour et lettre
recommandée 3.50

TOTAL 49.20

Nous avons eu l'avantage de vous faire présenter votre quittance de prime afférente à la police rappelée en marge sans avoir été favorisés de son règlement.

Nous sommes dans l'obligation de vous aviser que si vous ne nous adressez pas, dès réception de la présente, le montant indiqué ci-contre, y compris les frais de retour et de lettre recommandée, la garantie de votre police sera suspendue conformément à l'article 16 de la loi du 13 juillet 1930, dont nous vous donnons le texte ci-après :

LOI DU 13 JUILLET 1930. — ARTICLE 16

« A l'exception de la première, les primes sont payables au domicile de l'Assuré ou à tel autre lieu convenu.

« A défaut de paiement à l'échéance de l'une des primes, l'effet de l'assurance ne peut être suspendu que vingt jours après la mise en demeure de l'assuré. Cette mise en demeure qui rend en tout cas la prime portable résulte de l'envoi d'une lettre recommandée adressée à l'assuré ou à la personne chargée du paiement des primes, à leur dernier domicile connu de l'assureur. Cette lettre doit indiquer expressément qu'elle est envoyée à titre de mise en demeure, rappeler la date de l'échéance de la prime et reproduire le texte du présent article.

« L'assureur a le droit, dix jours à partir de l'expiration du délai fixé par l'alinéa précédent de résilier la police ou d'en poursuivre l'exécution en justice. La résiliation peut se faire par une déclaration de l'assureur contenue dans une lettre recommandée adressée à l'assuré.

« L'assurance non résiliée reprend, pour l'avenir, ses effets à midi, le lendemain du jour où la prime arriérée et, s'il y a lieu, les frais ont été payés à l'assureur.

« Ces délais fixés par le présent article ne comprennent pas le jour de l'envoi de la lettre recommandée. Quand le dernier jour d'un de ces délais est férié, le délai est prolongé jusqu'au lendemain.

« Ces délais ne sont pas augmentés à raison des distances, toutefois, lorsque la mise en demeure doit être adressée dans un lieu situé hors du territoire continental de la France, le délai de vingt jours fixé par le 2^e alinéa du présent article ne court que du jour de la présentation de la lettre recommandée, constatée sur les registres de l'Administration des Postes.

« Toute clause réduisant les délais fixés par les dispositions précédentes ou dispensant l'assureur de la mise en demeure est nulle. »

Nous vous prions de prendre note que la présente mise en demeure rend la prime portable, c'est-à-dire payable à notre Siège Social par mandat, chèque ou à notre caisse et qu'en conséquence, si le délai de 20 jours expiré, vous n'avez pas régularisé votre situation vis-à-vis de notre Compagnie, nous procéderons au recouvrement de votre quittance par toutes voies judiciaires.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions d'agréer nos salutations empressées.

Pour la Compagnie :

AVIS TRÈS IMPORTANT

Prière rappeler le N° de la Police dans toute correspondance avec la C^e.
Les fonds doivent nous être adressés de préférence par Mandat-carte.

COMPAGNIE ANONYME
d'Assurances et de Réassurances

CONTRE TOUS RISQUES

Fondée en 1898

L'ÉCLAIR

Capital (entièrement libéré)
UN MILLION DE FRANCS

Téléphone: LOUVRE 30-79

REGISTRE DU COMMERCE: SEINE 94.452



Police 3.234.

SIÈGE SOCIAL:

8, Rue Joubert - PARIS (Opéra) (9^e)

PARIS,

21 OCTOBRE

29.

le

19

Monsieur Jean LANSADÉ,
journalier,

AU SABLON - LA PALLICE.

Cne de la Rochelle (Charente Inf^{er}.).

Monsieur,

Nous apprenons que notre ancien collaborateur à LA ROCHELLE, profitant des indications qu'il avait conservées par devers lui lors de ses fonctions fait, par des démarches auprès de nos assurés, procéder à des résiliations de contrats.

Nous vous mettons en garde contre toute démarche qui serait faite dans ce sens par lui - ou pour toute autre cause - vous priant, chaque fois que vous aurez une modification ou quelque demande à faire concernant votre contrat, de vous adresser directement à notre siège social à PARIS, ceci, par la suite, pourrait vous éviter bien des ennuis qui se produiraient si des modifications ou la résiliation de votre contrat étaient faites par les soins de notre ancien agent dont le mandat a été révoqué il y a déjà plusieurs mois.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Compagnie :

EN RAISON DE LA SUPPRESSION

de l'Agence

S'ADRESSER à la C^e. 8, Rue Joubert, PARIS

Police N° 3243.
Agence La Rochelle

Téléphone
LOUVRE 30-79

L'ÉCLAIR

Adr. Télégr.
MANÉCLAIRAM

Délégué: Béranger

INCENDIE

ACCIDENTS

TRANSPORTS MARITIMES

et

AUTRES RISQUES

CAPITAL SOCIAL : 1.500.000 Fr. (3/4 versés)

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN 1898

Siège Social: 8, Rue Joubert, PARIS

Directions particulières:

BRUXELLES, MADRID, GÈNES, CONSTANTINOPE

Prime 29,58
Enregistrement. 3,39
Timbre-Taxes.. 4,78
Répertoire..... 1,00
Coût d'Acte....
Acquit..... 9,88

B. P. F. 38,90

Reçu la somme de

pour prime d'Assurance

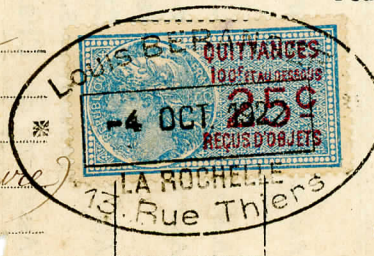
à échéance du

Paris, le

1928,

Pour la Compagnie

Monsieur Lamsade Jean
Journalier au Salon La
Pallice à La Rochelle
Bureau de Poste (Charente Inférieure)



Béranger

Caisse ouverte de 9 heures à 16 heures

Police N° 3243

Agence La Rochelle

Agent M. Béranger

INCENDIE

VOL

ACCIDENTS

MALADIE

TRANSPORTS

MARITIMES

et

AUTRES RISQUES

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN 1898

Siège Social: 8, Rue Joubert - PARIS

TÉLÉPH. : LOUVRE 30-79 - AD. TÉLÉGR. : MANÉCLAIRAM

REG. DU COM. SEINE : N° 94.452

M. _____

Prime 29,58
Enregistrement. 4.
Timbre-Taxes.. 5,90
Répertoire..... 1.
Coût d'Acte....
Acquit... .. 0,28

B. P. F. 40,80

Reçu la somme de

pour prime d'Assurance

à échéance du

Paris, le 21 septembre 1924

Nom et Prénoms: Lamsade Jean

Profession: Journalier

Rue et n°:

Ville: au Salon La Pallice

Département: Charente Inférieure

Arrondissement: La Rochelle

Bureau de Poste: il



Pour la Compagnie,

Le Directeur Général:

Béranger

Toute quittance, pour être valable, doit être revêtue de la signature du Directeur Général.

S'adresser au Siège Social à PARIS

DIRECTEUR RÉGIONAL DE "L'ECLAIR"

LOUIS BÉRANGER

ou à M

13, Rue Thiers, LA ROCHELLE

Téléphone *Député Régional*

pour toutes Opérations d'Assurances et tous

renseignements

Assurance du Personnel des Exploitations agricoles et
vinicoles.

Assurances Individuelles contre les accidents de toute nature.

Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de
Chemins de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles et
Motocycles.

Assurance des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux

POLICES LIBÉRALES - TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le **28 SEP 1924** *Paris 14 octobre*

par

Motif de non-paiement *Paris 14 octobre*

S'adresser au Siège Social à PARIS

8, Rue Joubert

DIRECTEUR RÉGIONAL DE "L'ECLAIR"

ou à M **LOUIS BÉRANGER**

13, Rue *Député Régional*

Téléphone N° 3-05

pour toutes Opérations d'Assurances et tous

renseignements

Assurance du Personnel des Exploitations agricoles et
vinicoles.

Assurances Individuelles contre les Accidents de toute nature.

Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de
Chemins de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles et
Motocycles.

Assurance des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux.

POLICES LIBÉRALES == TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le **22 Sept. 1922** *Paris 14 octobre*

par

Motif de non-paiement :

Police N° 3.243

Agent M. Béranget

INCENDIE
VOL
ACCIDENTS
MALADIE
TRANSPORTS
MARITIMES
et
AUTRES RISQUES

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

fondée en

1898

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94452

M. _____

Prime 29.55
Enregistrement..... 4
Timbre-Taxes .. 6.65
Répertoire 3.00
Coût d'Acte
Acquit 0.25

B. P. F. 43.45

Reçu la somme de Quarante trois francs 45 centimes

pour prime d'Assurance

INCENDIE

à échéance du 21 SEPTEMBRE 1926

Nom et Prénoms : M. Lamsade Jean

Profession : Journalier

Rue et n° :

Ville :

Département :

Arrondissement : La Rochelle

Bureau de Poste :

Paris, le 21

SEPTEMBRE 1926

Pour la Compagnie : Le Directeur Général.

Encaissée le 192

Par M. _____

Toute quittance, pour être valable, doit être revêtue de la signature du Directeur Général.

Police N° 3.243

Agent M. Rochelle

INCENDIE
VOL
ACCIDENTS
MALADIE
TRANSPORTS
MARITIMES
et
AUTRES RISQUES

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

fondée en

1898

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94452

M. _____

Prime 29.55
Enregistrement..... 4
Timbre-Taxes .. 5.40
Répertoire 3.00
Coût d'Acte
Acquit 0.25

B. P. F. 42.50

Reçu la somme de Quarante deux francs 50 centimes

pour prime d'Assurance

INCENDIE

à échéance du 21 SEPTEMBRE 1925

Nom et Prénoms : M. Lamsade Jean

Profession : Journalier

Rue et n° :

Ville :

Département :

Arrondissement : La Rochelle

Bureau de Poste :

Paris, le 21

SEPTEMBRE 1925

Pour la Compagnie : Le Directeur Général.

Encaissée le 192

Par M. _____

S'adresser au Siège Social à PARIS

DIRECTEUR RÉGIONAL DE "L'ÉCLAIR"

8, Rue Joubert

Louis BÉRANGER

13, Rue Thiers, LA ROCHELLE

Téléphone N° 305

ou à M

pour toutes Opérations d'Assurances et tous

renseignements

Assurance de la Valeur Vénale des Fonds de Commerce.
Assurances Individuelles contre les accidents de toute nature.
Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de
Chemins de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles,
Motocycles et Cycles.

Assurance des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux

POLICES LIBÉRALES - TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le

20 SEP 1925

par

Motif de non-paiement

ou à M

pour toutes Opérations d'Assurances et tous

renseignements

Assurance de la Valeur Vénale des Fonds de Commerce.
Assurances Individuelles contre les accidents de toute nature.
Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de
Chemins de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles,
Motocycles et Cycles.

Assurance des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux

POLICES LIBÉRALES - TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le

par

Motif de non-paiement

Police N° 3.243

Agent M. Beranger

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898



Grand Prix 1905

Siège Social : 8 Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94 452

M.

Prime	29	55
Enregistrement	4	55
Timbre-Taxes	6	35
Répertoire	5	00
Coût d'Acte	1	25
Acquit	0	25
B. P. F.	45	10

31000 REÇU la somme de Quarante cinq francs 75
pour prime d'Assurance **INCENDIE** à échéance du **21 SEPTEMBRE** 1928

Nom et Prénoms : M. Lonsau Jean

Paris le 21 **SEPTEMBRE** 1928

Profession : journalier

Pour la Compagnie : Le Directeur Général :

Rue et n° : au Salon la Pallie

Ville : La Rochelle

Arrond' : Ch. Inf. Départem' : Ch. Inf.

Bureau de Poste : 1



Encaissée le 1928

Par M.

Police N° 3.243

Agent M. Beranger

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898



Grand Prix 1905

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94.452

M.

Prime	29	55
Enregistrement	4	55
Timbre-Taxes	6	35
Répertoire	5	00
Coût d'Acte	1	25
Acquit	0	25
B. P. F.	45	10

31000 REÇU la somme de Quarante cinq francs 75
pour prime d'Assurance **INCENDIE** à échéance du **21 SEPTEMBRE** 1928

Nom et Prénoms : M. Lonsau Jean

Paris, le 21 **SEPTEMBRE** 1928

Profession :

Pour la Compagnie : Le Directeur Général :

Rue et n° : au Salon la Pallie

Ville : La Rochelle

Arrond' : Ch. Inf. Départem' : Ch. Inf.

Bureau de Poste : 1



Encaissée le 1928

Par M.

S'adresser au Siège Social à PARIS

8, Rue Joubert

ou à M

pour toutes opérations d'Assurances

et tous renseignements

Assurance de la Valeur Vénale des Fonds de Commerce.
Assurances Individuelles contre les accidents de toute nature.
Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de Chemins
de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles, Motocycles
et Cycles.

Assurance des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux.

POLICES LIBÉRALES - TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le 7 SEP 1927 about l'air ant

par

Motif de non-paiement

S'adresser au Siège Social à PARIS

8, Rue Joubert

ou à M

pour toutes opérations d'Assurances

et tous renseignements

Assurance de la Valeur Vénale des Fonds de Commerce.
Assurances Individuelles contre les accidents de toute nature.
Assurance spéciale du Personnel des Compagnies de Chemins
de Fer.

Assurance des Chevaux et Voitures, Automobiles, Motocycles
et Cycles.

Assurances des Chasseurs et des Sociétés de Chasse.

Assurance de Responsabilité civile.

Assurance contre le Bris des Glaces.

Assurance contre l'Incendie.

Assurance contre la Grêle.

Assurance contre le Vol.

Assurance contre la Mortalité du Bétail.

Assurance contre les Risques des Transports Terrestres,
Maritimes et Fluviaux.

POLICES LIBÉRALES - TARIFS MODÉRÉS

Quittance présentée le

par

Motif de non-paiement

Police N° 3243

M. Beranger

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94 432



Grand Prix 1905

Prime	29 55
Enregistrement ..	4 55
Timbre-Taxes ..	6 35
Répertoire	5
Coût d'Acte	
Acquit	0 25
B. P. F.	45 70

31.000 -

REÇU la somme de

INCENDIE

à échéance du 21 SEPTEMBRE 1930

Nom et Prénoms : M. Lantade Jean

Paris, le 21 SEPTEMBRE 1930

Profession : Journalier

Rue et n° : au Sablon la Pallice

Ville : La Rochelle

Arrond^t : d^e Département : Ch. Inf^{re}

Bureau de Poste : d^e

Pour la Compagnie : Le Directeur Général :



Encaissée le 193

Par M.

Police N° 3243

Agent M. Beranger

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898

Siège Social : 8 Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79

R. C. Seine 94 432



Grand Prix 1905

Prime	29 55
Enregistrement ..	4 55
Timbre-Taxes ..	6 35
Répertoire	5
Coût d'Acte	
Acquit	0 25
B. P. F.	45 70

31.000 -

REÇU la somme de

pour prime d'Assurance

Incendie

à échéance du 21 SEPTEMBRE 1929

Nom et Prénoms : M. Lantade Jean

Paris le 21 SEPTEMBRE 1929

Profession : Journalier

Rue et n° : au Sablon la Pallice

Ville : La Rochelle

Arrond^t : d^e Département : Ch. Inf^{re}

Bureau de Poste : d^e

Pour la Compagnie : Le Directeur Général :



Encaissée le 192

Par M.

Police N° 2243

M. Béanger



Grand Prix 1905

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Louvre 30-79
Trinité 35-08

R. C. Seine 94 45

Prime Accident.		Prime Incendie	29 55
Taxe de gestion.		Enregistrement.	4 55
Enregistrement.		Timbre et Taxe.	6 35
Timbre		RÉPERTOIRE	5
Répertoire			
		Prime Incendie.	45 45
		Prime Accidents	0 25
		Timbre d'acquit	45 70

absent

Toute quittance pour être valable doit être revêtue de la signature du Directeur Général.

31000

REÇU la somme de

pour prime d'Assurance

INCENDIE

à échéance du 21

SEPTEMBRE

1931

Nom et Prénoms : M^r Lamsade Jean

Paris, le 21

SEPTEMBRE

1931

Profession : Journalier

Pour la Compagnie :

Rue et n° :

Ville : La Pallice

Arrond^t : La Rochelle Départem^t : Charente Inf^r

Bureau de Poste : La Rochelle



Signature

Encaissée le

193

Par M.

Police N° 2243

M. Béanger



Grand Prix 1905

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

FONDÉE EN
1898

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS (IX^e)

Téléphone : Trinité 35-08

R. C. Seine 94 452

Prime Accident.		Prime Incendie	29 55
Taxe de gestion.		Enregistrement.	4 55
Enregistrement.		Timbre et Taxe.	6 35
Timbre		Répertoire . .	5
Répertoire			
		Prime Incendie.	45 55
		Prime Accidents	0 25
		Timbre d'acquit	45 80

31000

REÇU la somme de

pour prime d'Assurance

INCENDIE

à échéance du 21

SEPTEMBRE

1933

Nom et Prénoms : M^r Lamsade Jean

Paris, le 21

SEPTEMBRE

1933

Profession : Journalier

Pour la Compagnie :

Rue et n° :

Ville : au Sadon La Pallice La Rochelle

Arrond^t : La Rochelle Départem^t : Ch^t Inf^r

Bureau de Poste : La Rochelle



Signature

Encaissée le

193

Par M.

Toute quittance pour être valable doit être revêtue de la signature du Directeur Général.

2660

Police N° 3243

Branche

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

Membre de la Chambre de Commerce française de Milan
autorisée à opérer dans le Royaume d'Italie

Fondée en 1898

Capital : UN MILLION DE FRANCS versés

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS
(en son Immeuble)

SERVICES ADMINISTRATIFS : 36, Rue de l'Arcade, PARIS

Directions Etrangères en BELGIQUE et ITALIE



Grand Prix 1905

R. C. Seine 94.482

Tél. : Anjou 21-96

31-000

REÇU la somme de

pour prime d'Assurance du 21 SEPTEMBRE 1934 au 21 SEPTEMBRE 1935 à midi.

Nom et Prénoms : M. Lonsade Jean

Paris, le 21 SEPTEMBRE 1935

Profession : Journalier

Rue et n° :

Ville : au Salon la Pallice

Arrond. La Rochelle Département Ch. Inf.

Bureau de Poste : La Pallice

Pour la Compagnie, l'Administrateur Délégué :

Changin

Encaissée le 193

Par

(VOIR AU DOS)

Prime Accident.		Prime Incendie	29	55
Taxe de gestion.		Enregistrement.	4	65
Enregistrement.		Timbre et Taxe.	6	35
Timbre		Répertoire . . .	5	-
Répertoire				
		Prime Incendie.	45	55
		Prime Accidents		
		Timbre d'acquit		25
		Total :	45	80



Police N° 3243

Branche

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

Membre de la Chambre de Commerce française de Milan
autorisée à opérer dans le Royaume d'Italie

Fondée en 1898

Capital : UN MILLION DE FRANCS versés

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS

(en son immeuble)

Directions Etrangères :

BELGIQUE - ITALIE



Grand Prix 1905

R. C. Seine 94.452

Tél. : Trinité 35 08

31000

REÇU la somme de

pour prime d'Assurance du 21 SEPTEMBRE 1934 au 21 SEPTEMBRE 1935 à midi.

Nom et Prénoms : M. Lonsade Jean

Paris, le 21 SEPTEMBRE 1935

Profession : Journalier

Rue et n° :

Ville : au Salon la Pallice

Arrond. La Rochelle Département Ch. Inf.

Bureau de Poste : La Rochelle

Pour la Compagnie, l'Administrateur Délégué :

Changin

Encaissée le 193

Par

Lonsade



Prime Accident		Prime Incendie	29	55
Taxe de gestion		Enregistrement	4	65
Enregistrement		Timbre et Taxe	6	35
Timbre		Répertoire . . .	5	-
Répertoire				
		Prime Incendie	45	55
		Prime Accident		
		Timbre d'acquit		25
		Total :	45	80

(VOIR AU DOS)

Police N° 3243
Branche : INCENDIE



Grand Prix 1905

R. C. Seine 94.452

Tél. : Anjou 21-96

L'ÉCLAIR

Compagnie Anonyme Française d'Assurances et de Réassurances

Membre de la Chambre de Commerce française de Milan
autorisée à opérer dans le Royaume d'Italie

Fondée en 1898

Capital : UN MILLION DE FRANCS versés

Siège Social : 8, Rue Joubert, PARIS
(en son immeuble)

SERVICES ADMINISTRATIFS : 36, Rue de l'Arcade, PARIS

Directions Etrangères en BELGIQUE et ITALIE

31.000

REÇU la somme de

cinquante et un fcs 05cb. -

pour prime d'Assurance du 21 SEPTEMBRE 1937 au 21 SEPTEMBRE 1938 à midi.

Nom et Prénoms : M. Lamsade Jean

Profession : Journalier

Rue et n° :

Ville : au Sablon La Pallice

Arrond. : La Rochelle Département : Ch. Inf^{re}

Bureau de Poste : La Pallice

(VOIR AU DOS)

Prime Accident		Prime Incendie	29	55
Taxe de gestion		Enregistrement	4	65
Enregistrement		Timbre et Taxe	6	35
Timbre		Répertoire	5	-
Répertoire		F.R.	5	-
		Prime Incendie	50	55
		Prime Accidents		
		Timbre d'acquit	0	50
		Total	59	05

Paris, le 21 SEPTEMBRE 1937

UN DIRECTEUR

Pour la Compagnie, l'Administrateur Délégué



Encaissée le 1937

Par